

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

**ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 185

présenté par

Mme Pic, M. Leseul, Mme Battistel, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Potier, M. Bertrand Petit, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 4 BIS

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le I de l'article L. 542-3 du code de l'environnement est ainsi modifié :

« 1° Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« « L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques peut demander à la commission de lui présenter une expertise sur un sujet relevant de son domaine de compétence. » ;

« 2° Au début du 1°, le mot : « Six » est remplacé par le mot : « Huit » ;

« 3° Avant le dernier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« « Le haut-commissaire à l'énergie atomique est membre de droit de la commission. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à réintroduire une disposition adoptée au Sénat permettant de conforter la commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs (dite CNE2) dont la mission

d'évaluation au profit du Parlement, et singulièrement de l'OPECST, s'avère année après année extrêmement utile.

A cet effet, l'amendement prévoit que :

- la commission pourra être consultée à tout moment par l'OPECST, en dehors du seul cadre de la remise de son rapport annuel ;
- la commission comprendra deux membres supplémentaires de façon à ce que les différentes disciplines scientifiques et compétences concernées par sa mission puissent être représentées : physique des réacteurs et du cycle du combustible, chimie, radioprotection, sûreté nucléaire, géologie, génie civil, gestion de grands projets ;
- le Haut-Commissaire à l'énergie atomique en sera membre de droit.